

FRIBOURG BV - AILE OUEST

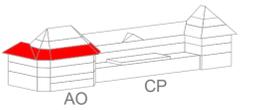
GARE / FR

Nom du projet

Type de plan
PLAN
Niveau
NIVEAU 3



Orientation



Situation

Maîtres d'ouvrage
CFF Immobilier
Place de la Gare 1
1001 Lausanne

Architecte
IPAS Architectes et Planif. SA
Av. J.-J. Rousseau
2000 Neuchâtel

Ingénieur civil
DMA Ingénieurs SA
Bd de Pérolles 55 D
1700 FRIBOURG

T. 026 425 84 00
info@dma-ing.ch

Ingénieur CV/Coordination
Chammartin & Spicher SA
Rte du Crochet 7
1762 Glisviez

T. 026 460 80 30
F. 026 460 80 39
j.spicher@chammartin-spicher.ch

Physicien du bâtiment/Diagnostic amant
Grolimund + Partenaires SA
Avenue DuPeyrou 8
2000 Neuchâtel

Ingénieur feu
GESTE ENGINEERING SA
EPFL Innovation Park - C
1015 Lausanne

T. 021 694 18 00
F. 021 694 18 01
info@geste.ch

Sanitaire
Duchemin SA
rte de la glâne 107
1752 Villars-sur-glâne

T. 026 402 48 52
info@duchemin.ch

Électricité
ITI SA
Rte de la Gruyère 8
1700 Fribourg

T. 026 429 09 09
F. 026 429 09 05
info@iti-sa.ch

Número de plan
FRI-IP-AO-N3PLE106

Phase de plan
SIA 52

Plotnummer
210902.1118

Niveau de référence
±0.00 = 624.30

Phase d'adjudication
PROVISOIRE

Echelle
1 / 50

Date / Format
08.01.20 / dd
90 x 60

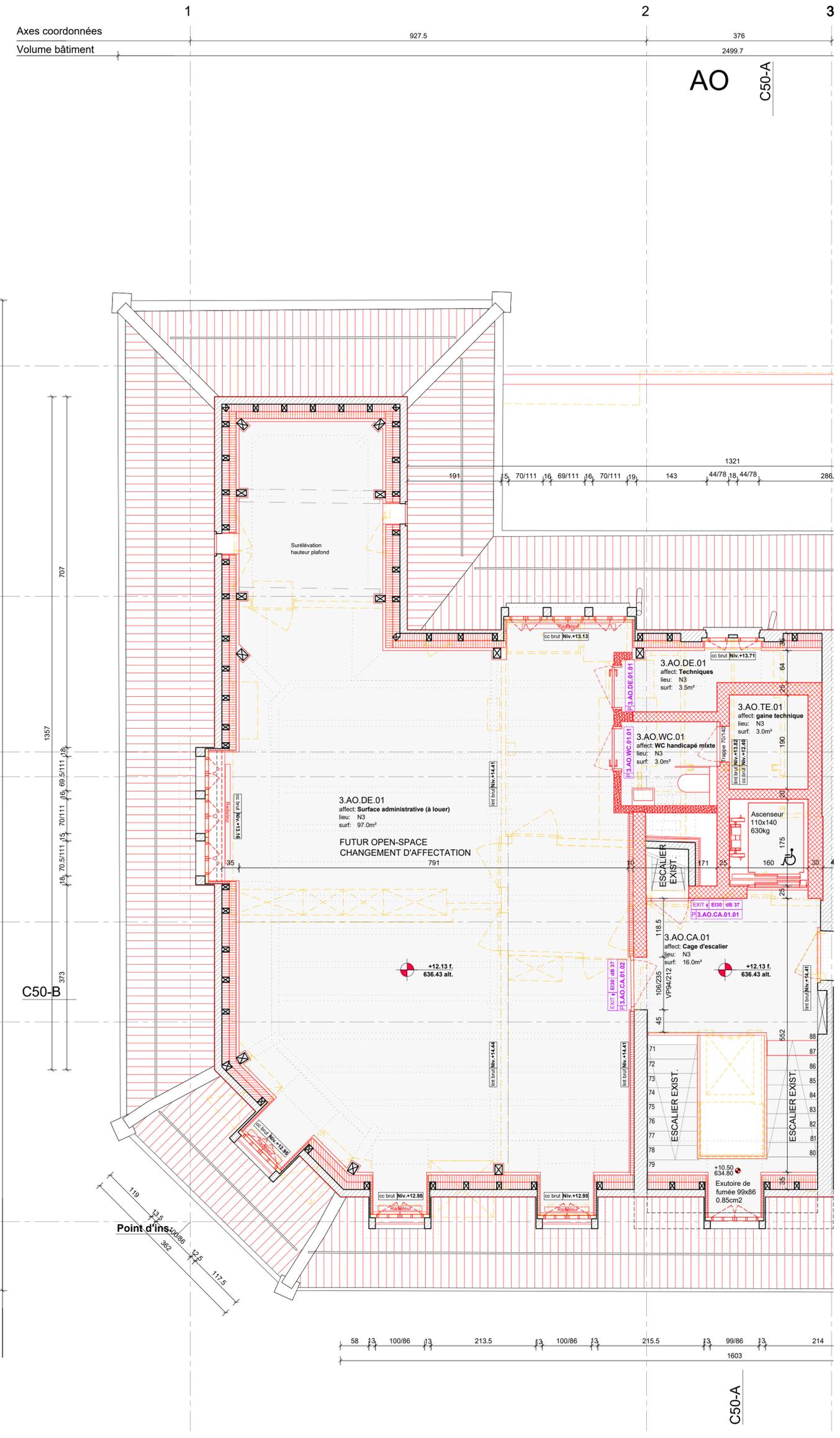
Index
F

Indice	Date de révision	Modification	Dessinateur
A	200108	Création plan	dd
B	200417	Modification noyau centrale+aménagement appartement Mme Morel	dd
C	200513	Niveau trappe + ajout isolation selon demande acousticien+adaptation porte+ local monobloc a jour	dd
D	201204	Modification portes + adaptation mur escalier	dd
E	210303	Modif. ép. cloison plâtre du WC	dd
F	210705	Dim. porte ascenseur selon plan AS + modif sanitaires + Ajout mur béton	dd
G			
H			
I			
J			

L'entrepreneur (EN) est tenu de vérifier toutes les cotes des plans d'exécution GC, ARCH et CVSE et d'en vérifier l'exactitude sur le chantier. Les incohérences doivent être immédiatement clarifiées avec l'architecte et la DT. Les cotations des portes et des percements sont cotées BRUTES et les vides de passage VP sont cotés FINIS. L'EN est seul responsable des erreurs de mètres et doit strictement respecter la planification des ingénieurs spécialisés. Les détails de l'EN, ne sont valables que munis du visa d'approbation de l'architecte. L'EN est tenu de respecter son devoir de coordination ainsi que de vérifier les plans d'exécution du point de vue de la conformité technique. Les réflexions ou les non-conformités en matière de construction, de technique ou de fabrication doivent être communiquées et motivées par écrit à l'architecte et à la DT, avant le début de l'exécution. Toutes les conditions de contrôle d'entreprise, d'ordre général et spécifique à l'objet ainsi que celles relatives aux plans, font partie intégrante de la planification d'exécution et de son approbation et doivent être strictement respectées.

Légendes:

- Démolition
- Existant
- Nouveau



Axes coordonnées
Volume bâtiment

Axes coordonnées
Volume bâtiment

